

Formation ASSO
Comprendre et lutter contre le modèle entrepreneurial dans l'ESS
09 octobre 2019 – Paris (31 rue de la Grange aux Belles) – Solidaires (salle de formation 2)

Plan de la formation

Horaires	Quoi	Comment (outil)	Intervenant-e
9h30-10h	Accueil, tour de table Présentation de la journée Etat des lieux des connaissances des stagiaires	Quizz	
10h-10h45	Marchandisation de l'action associative : quels processus sur le temps long	Paperboard et/ou ppt	Jean-Baptiste et/ou Eric
10h45-11h	Pause		
11h-12h	Marchandisation de l'action associative : quels processus, quelles accélérations ces dernières années	PPT Diffusion des PPT à la fin de la formation	Sylvain
12h-13h	De la marchandisation à la financiarisation : mécanisme des CIS	PPT	Eric
13h-14h	Repas		
14h-15h	CIS, 2 exemples emblématiques : Adoma-prahda et apprentis d'Auteuil		Irèna, Gaëlle
15h-15h15	Pause		
15h15-16h	Les CIS replacés dans la « galaxie » des investissements à impact social		Marianne
16h-16h45	Présentation des argumentaires en présence		Marianne et/ou Sylvain et/ou JB et/ou Eric
16h45-17h30	Conclusion collective : comment préparer la suite		Eric et/ou JB

INSCRIPTION DU PROCESSUS DE MARCHANDISATION DU MONDE ASSOCIATIF DANS LE CONTEXTE HISTORIQUE DES DEUX DERNIERS SIÈCLES

Pour tenter un progrès collectif dans la compréhension de ce qui nous arrive, la proposition est la suivante : situer les grandes évolutions du monde associatif sur une perspective de plus de deux siècles avec, notamment, un prisme précis qui va consister à voir les différentes conceptions dominantes du concept de solidarité à travers quatre grandes périodes historique.

Plus précisément, notre approche va consister à s'interroger sur les liens entre démocratie et solidarité dans le but de voir comment, en identifiant les éléments de construction d'une « solidarité démocratique », nous pouvons avoir une meilleure vision d'un processus antithétique : celui de la marchandisation du monde associatif.

Cette présentation s'appuie énormément sur l'apport et le travail de deux universitaires avec lesquels nous travaillons régulièrement au CAC (Collectif des Associations Citoyennes) : Michèle Riot-Sarcey, auteure notamment du Procès de la liberté et J-Louis Laville auteur de Réinventer l'association (contre la société du mépris). Ces deux chercheurs ont participé à notre université d'été en 2017 et mon intervention va se contenter d'offrir une « visite guidée » de l'essentiel de leurs propos respectifs¹ qui, je pense, peuvent aider à partager des repères utiles pour notre réflexion commune dans le cadre de notre journée, réflexion orientée évidemment par la question : que faire maintenant (et demain), en particulier dans le domaine de l'action syndicale ?

Je parlais d'un découpage (évidemment éminemment discutable) en quatre grande période, je laisserai à Sylvain le soin de présenter la période actuelle, celle que nous traversons pour me concentrer sur les trois premières et donc tout d'abord celle que l'on pourrait appeler :

1/ L'ASSOCIATIONNISME PIONNIER

Dans leurs livres, J-Louis Laville et Michèle Riot-Sarcey décrivent bien l'existence d'un foisonnement d'associations, « de fait », puisque nous sommes au début du XIXème siècle c'est-à-dire une petite centaine d'année avant le statut associatif apparaisse et que les associations puissent être reconnues légalement à partir de 1901.

Page 43 du Procès de la liberté, M. Riot-Sarcey écrit « jusqu'en juin 1848, le terme d'association désigne une grande diversité de collectifs : les anciens compagnonnages² sont devenus sociétés de secours mutuel ou sociétés de résistance, de solidarité, de crédit mutuel ou simplement des sociétés

1

2

fraternelles dont l'objectif immédiat est de combattre les inégalités les plus criantes et les formes d'exploitation les plus honnies, tout particulièrement le « marchandage³ » »

Il est difficile pour nous de se re-présenter ce phénomène d'une part car, pour des raisons sur lesquelles je reviendrai, cette histoire a été occultée. D'autre part, car il est toujours nécessaire, mais pas forcément facile, de se replonger dans le contexte d'une époque... De ce contexte, sortons deux traits saillants :

- Tout d'abord un contexte marqué par la misère, voici ce qu'en dit M. Riot-Sarcey :

« Prolétaire, le mot réapparaît et se diffuse d'ailleurs à partir de ces années 1830. Selon la définition de l'époque, un prolétaire c'est simplement quelqu'un qui est capable de s'auto-reproduire (pour se figurer cela, on peut faire référence aux hommes et femmes décrits par Zola plus tard, dans *Germinal*), on en est même pas encore à l'approche consistant à dire avec Marx qu'il est celui qui vend sa force de travail... C'est une époque dont on a très peu gardé la mémoire et donc il est difficile de concevoir la situation du peuple à ce moment-là mais il faut avoir à l'esprit que c'est une période sans droit social... « Une période sans droit social », pas le moindre ! Il faut mesurer ce que cela signifie, le travail des enfants, pas de repos, pas de retraite, pas d'assurance sociale ou maladie bien sûr... Il suffit de regarder les chiffres de la mortalité infantile ou encore l'âge moyen de l'espérance de vie des travailleurs (dépassant à peine 30 ans) pour commencer à comprendre cela malgré tout. »⁴

[En aparté : M Riot-Sarcey a des développements intéressants sur une étrangeté de cette époque qui est que le livre le plus marquant Les misérables qui sort en 1848 et qui est pourtant admirable à bien des égards, paradoxalement ne rend pas véritablement compte de cette réalité sociale.]

- Le deuxième élément prégnant de ce contexte, sur le plan politique, c'est la proximité temporelle avec la révolution française, quelques années seulement après la prise de la Bastille, des enseignements en sont tirés : la prise de pouvoir politique ne suffit pas, il faut prendre le pouvoir économique si on veut se donner une petite chance de voir se réaliser les promesses d'émancipation portée par le peuple. Nous étions à Lyon pour cette université d'été, ce qui a rendu pour M. Riot-Sarcey évident cette référence :

« nous pouvons faire référence à ce propos, à la révolte des canuts : quand ils se soulèvent, ils ne prennent pas l'hôtel de ville car ils savent pertinemment que ce n'est pas la prise de ce monument politique seul qui les rendra libre mais bien plutôt d'avoir un contrat libre de travail, c'est-à-dire d'avoir un tarif, car être libre dans son travail, c'est absolument déterminant... Si vous êtes entièrement dépendant du patron, vous n'êtes pas libres et donc vous n'avez aucune chance d'être en capacité de devenir citoyen. »

C'est ce que souligne également J-Louis Laville en insistant sur la manière dont, à cette époque, les enjeux économiques et les enjeux politiques sont indissociablement imbriqués dans une même perspective d'émancipation.

À cette époque de lendemain de révolution, l'aspiration est très forte à voir se réaliser la promesse d'égalité entre les hommes et c'est ce qui permet, en quelque sorte, l'invention de ce concept de « solidarité démocratique »

« Il faut se rappeler qu'en France, la période entre 1830 et 1848 est celle où apparaît le plus grand nombre de collectifs et d'associations, donc bien avant que le statut n'existe. Dans cette période, les associations sont créées pour traduire dans le concret, dans la vie quotidienne, les principes politiques de liberté, d'égalité, de fraternité. Autrement dit, c'est l'idée qu'il ne suffit pas d'afficher ces principes pour qu'ils se réalisent et on s'associe pour tenter de rendre effectif les valeurs portées par la devise républicaine et éviter qu'elles n'en restent au rang de slogan creux ou de simple formule incantatoire.

C'est dans ce contexte que va s'inventer une forme de solidarité, différente de celle que l'on connaît aujourd'hui car véritablement fondée sur cette idée, ce principe d'égalité. Cela est théorisé par Pierre Leroux lorsqu'il définit la solidarité comme l'ensemble des actions collectives mises en place par des citoyens libres et égaux qui s'engagent collectivement pour réaliser un bien commun. Il y a là une énorme différence entre cette « solidarité démocratique » et la charité, basée elle sur une asymétrie, une inégalité constitutive entre celui qui donne et celui qui reçoit (et une inégalité qu'il ne s'agit pas fondamentalement de remettre en cause).

Si cette définition de Pierre Leroux a une grande portée, c'est bien parce qu'elle fait écho à une multitude d'initiatives associationnistes : sur ce moment 1830-1848, en effet, se mettent en place les premières organisations de secours mutuelles, des tentatives d'invention de formes nouvelles de production à partir des savoir-faire des métiers et on allie effectivement ces préoccupations économiques à des pratiques politiques pour protester, proposer, revendiquer.

Comme le fait remarquer M. Riot-Sarcey « Au moment où Victor Hugo rédige *Les Misérables*, Pierre Leroux lui écrivait ceci « la liberté, c'est le pouvoir d'agir matériellement, politiquement et intellectuellement »... Tous les mots sont importants « matériellement, politiquement et intellectuellement » et vous voyez la force d'une telle définition. »

Mais continuons avec la fin de la citation de JL Laville :

Cette « solidarité démocratique » est donc un changement de paradigme très important qui conduit Pierre Leroux à affirmer que, dans le cadre d'une démocratie, cette notion de solidarité est ce qui vient remplacer la charité. C'est ce lien constitutif entre démocratie et solidarité (ce terme faisant écho non seulement à la liberté, à l'égalité mais aussi au « principe actif » de la fraternité) qui peut conduire à se demander dans quelle mesure en affaiblissant les systèmes de solidarité, on n'affaiblit pas également le système démocratique... »⁵

Nous voici en 1848 et la première période historique que je voulais décrire rapidement s'arrête là, brutalement, réprimée dans le sang... Puis largement occultée par deux approches : libérale avec des auteurs comme Tocqueville mais également d'inspiration marxiste avec des théoriciens comme Engels qui va cantonner ces expériences ouvrières comme celle d'un socialisme utopique considéré comme naïf et immature en opposition au socialisme scientifique qu'il appelle de ses vœux.

Pour finir malgré tout sur l'importance de cette histoire et donc de la lutte contre son oubli, nous pouvons citer tout d'abord cette phrase qui permet aussi de dire au passage que les auteurs de l'époque ne sont pas tous de vieux barbus mais qu'il y a des femmes puisqu'elle est de Daniel Stern... le nom de plume de Marie d'Agoult, auteure d'une histoire de la révolution de 1848. Dans « le tocsin des travailleurs », elle écrit

« Associations, solidarité, tel est le cri de tout ce qu'il y a d'avancé et de vigoureux parmi les travailleurs. Puisse ce désir devenir universel et le monde sera affranchi ; il pourra se lancer enfin dans la grande voie du progrès continue ».

Et enfin cet extrait de l'œuvre de Pierre Leroux.

« Non, la mort n'est pas égale pour tous, il y a encore des riches et des pauvres dans son domaine. Je ne parle pas des sépultures de marbres, je parle de cette sépulture qu'on appelle la mémoire. Les dominateurs ont beau mourir, ils dominent encore dans la pensée des hommes, ceux qu'ils ont foulés sous leurs pieds, sont ensevelis dans l'oubli ».

2/ LA LENTE CONSTRUCTION D'UN « AGE D'OR » DE L'ACTION ASSOCIATIVE ? (de la fin du XIXème siècle à la fin du XXIème siècle)

Vous allez voir que tout est important dans la formulation du titre de cette partie, y compris les guillemets et le point d'interrogation...

Pour reprendre les termes de l'historien Eric Hobsbawm, le « second XIXème Siècle » est celui du « XIXème Siècle du capital et des empires » et, en même temps, que libéraux et marxistes contribuent, chacun à leur manière, à occulter la réalité de ce qu'a été l'associationnisme pionnier, nous avons une « tentative pour transformer ce premier associationnisme en remplaçant finalement des associations libres par des associations patronnées. Par exemple, quand la loi sur les mutuelles passe, il est bel et bien prévu que les mutuelles soient patronnées par des notables locaux afin qu'ils vérifient qu'elles ne sont pas des « couvertures » pour « des menées subversives », selon l'expression consacrée à l'époque ».

Et surtout une idée va s'imposer dans ce contexte de révolution industrielle : l'idée que le progrès de la croissance économique va permettre l'émancipation de tous. Une idée profondément ancrée. Il y a à cette époque-là « Tout d'abord, la montée en puissance d'une école de pensée selon laquelle, l'accent n'est plus à mettre sur l'amélioration du système démocratique mais beaucoup plus le développement économique. Au fond, l'idée est qu'en favorisant le développement économique (via le décollage industriel) on va pouvoir, à terme, résoudre les problèmes sociaux par un mécanisme d'accroissement puis de redistribution des richesses au sein des populations.

On voit combien cette tension est structurante : s'agit-il d'accorder la priorité à la démocratie ou est-ce que c'est le développement économique qui va accomplir ses bienfaits et solutionner les inégalités sociales et les problèmes de pauvreté ? C'est la vision productiviste qui l'emporte et la notion de progrès (bien éloignée par exemple de la définition qu'en donnait Condorcet) va être empreinte d'économisme... Nous sommes bien, toujours, dans la droite ligne de cette pensée ».

Un des problèmes majeurs que pose cette idée, c'est qu'elle est fondée sur une vision binaire avec une distinction très forte entre l'économie et le social. L'économie étant, en quelque sorte confiée au marché, aux forces du capital et le social du ressort de l'État (avec notamment une perspective parfois simplement correctrice ou réparatrice des inconvénients inégalitaires les plus prégnants du système capitaliste).

On voit bien qu'on a là le creuset d'une problématique difficile toujours aujourd'hui pour nous : une certaine invisibilisation de ce qui n'est ni du privé lucratif ni de l'action administrée, par exemple les initiatives citoyennes désintéressées et non lucratives portées via un statut associatif... Une illustration de cette invisibilisation c'est l'absence d'études universitaires pendant très longtemps sur ce sujet ou encore le fait d'attendre 2016 pour avoir un premier travail de l'INSEE sur le monde associatif.

C'est donc dans ce contexte historique qu'émerge la notion « d'État social » qui est, d'une certaine manière, dans la lignée du concept de « solidarité démocratique ». Néanmoins, une différence essentielle existe dans la manière de concevoir cette solidarité : au début du XIXème Siècle, le contexte de misère sociale et de blocage politique est tel qu'il faut inventer soi-même et « arracher », conquérir

des acquis⁶ alors qu'à la fin du XIX^{ème} Siècle, on commence à avoir un ancrage légal sur lequel se base le référentiel de la solidarité et il va s'agir non plus d'obtenir des droits mais de les faire reconnaître (et cela change évidemment la posture)

D'autres différences existent : « à la différence du premier associationnisme, l'État Social ne conçoit tant pas son action à partir de liens horizontaux et de réciprocitys entre des citoyens égaux mais davantage dans un schéma descendant, vertical et basé sur la redistribution. En effet, l'État Social consiste à prélever et redistribuer une partie des richesses créées pour réduire les inégalités et permettre la mise en place d'actions en faveur de la justice sociale ».

Au fur et à mesure des décennies donc, la manière de concevoir la solidarité évolue et la manière dont on envisage les associations (c'est durant cette période qu'est écrite la loi de 1901) change également : « dans cette perspective, les associations vont finalement devenir des outils complétant, prolongeant l'État social et donc également sous sa tutelle. D'une certaine façon, les associations vont devenir de plus en plus dépendante des moyens fournis par cet Etat social.

Après la deuxième guerre mondiale, c'est le moment d'une professionnalisation du monde associatif qui se développe pour répondre à des demandes sociales identifiées en partie par la société civile mais à travers des prises en charge qui deviendront de plus en plus para-étatiques (par exemple dans le secteur du handicap).

Nous pourrions encore développer longuement cette partie et partager nombres d'interrogations (par exemple : qu'est-ce que cette conception descendante de la solidarité doit au modèle paternaliste et patriciale des sociétés de l'époque ?... Et quelle est encore l'empreinte de cela aujourd'hui?)

Mais je voudrai finir surtout sur le paradoxe qui affleure donc à travers les guillemets et le point d'interrogation du titre de cette partie 2 avec cette question un peu provocatrice : n'est-ce pas finalement au moment où elles ont eu le plus de moyens (par exemple à la fin des « trente glorieuses ») que les associations ont été le moins libres et le moins autonomes ? Comme le dit JL Laville, « Cette phase historique voit donc apparaître une sorte de paradoxe avec l'accroissement des moyens d'action des associations tout en consacrant, par rapport à la première période associationniste, une certaine diminution de l'autonomie du secteur associatif. »

3/ LE NÉO-LIBÉRALISME TRIOMPHANT – PÉRIODE 1

« Au début des années 70 donc, une croyance va s'effriter et rentrer en crise, celle d'une synergie, d'une complémentarité entre le marché et l'État. Des failles sérieuses apparaissent dans cette doxa qui constituait le ciment de « l'idéologie du progrès » et de l'ensemble du mouvement social-démocrate. »

Essoufflement du keynésianisme, remise en cause du marxisme, dans les années 70, 80, à *contrario* les idées néo-libérales de « première génération » vont progresser et préparer le terrain pour une deuxième génération de pensées néo-libérales beaucoup plus difficiles à combattre car intégrant complément cette question du social mais pour mieux l'intégrer elle-même dans le système du marché, autrement dit pour eux il peut y avoir un capitalisme à but social (voir par exemple le projet de « big society » aux Etats-Unis, l'émergence de la notion de « social business » ou l'approche d'un J-Marc Borello, conseiller d'E. Macron et auteur du livre [Pour un capitalisme d'intérêt général](#))

Cette première génération néo-libérale est celle de penseurs comme Milton Friedman et Friedrich Hayek (réunis au sein de « la société du Mont-Pélerin ») dont les idées vont se retrouver très fortement dans la sphère politique par exemple avec l'élection de Ronald Reagan aux Etats-Unis ou de Margaret Thatcher au Royaume-Unis.

Pour les néo-libéraux, en réduisant le périmètre de l'action publique, on permet au système du marché de donner tous ces bienfaits à la société mais cela peut aller loin... Ce n'est pas pour rien que F. Hayek s'est rendu plusieurs fois dans le Chili du dictateur A. Pinochet « Le projet du néo-libéralisme revient quelque sorte à limiter la démocratie, c'est-à-dire réduire le périmètre d'intervention de l'État (cf le consensus de Washington en 1989) »

Dans cette visée-là, de réduction de l'action publique, pour ces théoriciens néo-libéraux « les associations sont inquiétantes. En effet, ces économistes qui remettent radicalement en cause les principes même de l'action publique, considèrent qu'à l'intérieur de cette action publique, toutes ces associations, ça créé le bazar... » Et dans un système international de concurrence généralisée, il importe d'être compétitif et donc de remettre de l'ordre dans tout ça « et cette rationalisation peut passer par un système de concurrence généralisée limitant le nombre d'associations »

Limiter le nombre d'associations !... C'est exactement le propos des tenants du Macronisme aux manettes aujourd'hui que ce soit C. Itier le Haut-Commissaire à l'ESS ou J-Marc Borello⁷ en 2013 président du groupe SOS « qu'on le regrette ou pas, dans 10 ou 15 ans il y aura 10 fois moins d'associations, mais des associations 10 fois plus importantes ⁸»

En tout état de cause pour des penseurs comme F. Hayek il faut parvenir à cantonner les associations à un tiers secteur les contraignant, dans un système concurrentiel, à n'être plus que des prestataires de services à moindre coût et non plus des instances de travail collectif pour prendre la parole dans l'espace public. Il s'agit toujours d'associations mais ce n'est plus du tout le même projet de société que les structures portées par l'associannisme...

4/ EN CONCLUSION...

... Pas de conclusion une question, une seule parmi toutes celles que cette Histoire pose : comment continuer à (re)vivifier la relation entre le concept d' « association » et « émancipation » en poursuivant les allers-retours analytiques entre ce qu'on vit au présent et cette Histoire ?

Comme le dit M. Riot-Sarcey

« Autres temps, autres mœurs... Notre façon de penser la relation entre associations et émancipation aujourd'hui rend difficile le fait de comprendre qu'à l'époque de l'associannisme du premier XIXème siècle, il ne s'agit pas de réclamer la liberté comme un droit mais de la conquérir ! A cette époque, est libre celui qui est en capacité de se libérer lui-même, d'acquérir lui-même et avec les autres l'émancipation de sa condition première...

Ainsi, on peut peut-être voir finalement la loi de 1901 comme l'aboutissement d'un processus de presque un siècle au cours duquel les classes dominantes auront réussi à réduire le potentiel subversif des associations, potentiel qui avait pu se manifester dès les années 1810, ou encore lors des grèves de 1840 jusqu'au gouvernement des travailleurs réclamés en 1848...

7

8

Cette période est pourtant cruciale car les individus font l'apprentissage qu'ils sont sujets et acteurs de leur propre histoire et quelques décennies plus tard, d'une certaine manière, cette page va être tournée, on se croira obligé de passer par des intermédiaires : des syndicats, des partis politiques... Et cet oubli, cette perte de mémoire facilite le fait que notre système actuel est le fruit de deux siècles de délégation, il est devenu normal, complètement intégré, de confier notre pouvoir d'agir à des représentants via des partis, des syndicats qui n'existent pas encore au début de la révolution industrielle, dans un contexte donc où le sauvetage ne passe que par soi-même, ce qui, encore une fois, donne un sens différent au mot liberté...

Au moment où Victor Hugo rédige *Les Misérables*, Pierre Leroux lui écrivait ceci « la liberté, c'est le pouvoir d'agir matériellement, politiquement et intellectuellement »... Tous les mots sont importants « matériellement, politiquement et intellectuellement » et vous voyez la force d'une telle définition, elle permet aussi de mesurer combien nous avons reculé aujourd'hui, dans une période où finalement, la liberté est passée du pouvoir d'exploiter autrui au pouvoir de s'exploiter soi-même.

Pour cette raison, il peut être utile de revisiter, de revenir à des pans d'histoire qui permettent de « défataliser » la situation et d'en imaginer d'autres, fort de la richesse et le portée potentielle des expériences passées ».

Retranscription écrite de l'intervention orale de JB Jobard - formation syndicat ASSO - oct 2019

—